

Journée d'échange sur la ménopause

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bureau de l'égalité

Pour un 8 mars férié

Partout en Suisse, les femmes ont célébré la Journée internationale des femmes durant la semaine du 3 au 10 mars. Réunions et manifestations diverses se sont dérou-

s'occuperaient du ménage et des enfants. Douce utopie? Le Bureau fédéral ne le croit pas, et attend avec impatience de savoir quel canton sera le premier à franchir le pas.

Si les femmes, et les femmes seules, décidaient de «faire grève» ce jour-là, le pays entier serait paralysé; l'économie ne tournerait plus... et les ménages



A Genève, c'est le dimanche 4 mars que les femmes ont fêté leur Journée. Sur notre photo: les derniers préparatifs.

lées, comme il se doit, en dehors des heures de travail. En effet, la Journée de la Femme est un jour comme un autre, où il faut pouponner, poutzer et bosser au bureau, au magasin ou à l'atelier.

Dans un communiqué publié le 5 mars, le Bureau fédéral de l'égalité suggère que le 8 mars devienne un jour de congé officiel pour femmes et hommes, jour que les femmes pourraient passer entre elles pendant que les hommes, libérés de leurs obligations professionnelles,

non plus! «Dans 1,5 million de foyers, aucun petit déjeuner ne se trouverait sur la table. 850 000 élèves arriveraient en classe sans être lavé-e-s et sans collation pour leurs dix heures...» Les écoles, les administrations, les restaurants, les hôpitaux, etc. devraient mettre la clé sous le paillason.

Avant d'en arriver donc à cette extrémité, il vaut beaucoup mieux officialiser le congé du 8 mars pour les deux sexes, conclut le Bureau de l'égalité.

Journée d'échange sur la ménopause

le samedi 5 mai 1990 à Lausanne (toute la journée)

Etes-vous intéressées à:

- échanger vos impressions sur ce qui se passe dans les groupes ménopause - les sujets abordés, les questions des participantes, leurs besoins, leurs préoccupations;
- faire une réflexion (éventuellement critique!) sur l'information dont disposent les femmes pour gérer leur ménopause;
- chercher à renforcer les connaissances des femmes et du grand public afin qu'elles puissent vivre leur ménopause d'une manière positive et affirmer leurs besoins
- ouvrir un débat sur les hormones de substitution et discuter des alternatives aux traitements hormonaux de la ménopause;
- bâtir un dossier de presse dans le style «défense des consommatrices» à l'intention des médias et des gynécologues, notamment à propos des hormones de substitution?

Inscription et renseignements: Marie-Jo Glardon, 13, av. Glayre, 1004 Lausanne. Téléphone Suzanne Corbaz: (021) 25 02 73.

Le droit de choisir

Dix ans déjà

3 mars 1980 - 3 mars 1990. Depuis dix ans, la permanence téléphonique Le droit de choisir (021/200035) fonctionne sans interruption et renseigne celles et ceux qui l'appellent sur la contraception, la grossesse et l'avortement.

Bien qu'une évolution certaine se fasse sentir partout en Suisse, la nécessité d'un tel service, à même de donner des informations précises, à jour et de manière anonyme, n'a pas faibli.

Pour soutenir et renforcer le travail de l'équipe de la permanence téléphonique Le droit de choisir, l'ASDAC - Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception - en collaboration avec des membres d'autres associations concernées par ce sujet effectue une enquête qui permettra d'évaluer la situation de l'avortement en Suisse. Les résultats de cette enquête seront rendus publics à l'automne dans le cadre d'un colloque sur le thème: «Situation de l'avorte-

ment en Suisse: pratiques et prévention.» (Communiqué.)

Zurich

40 femmes au Grand Conseil

(cco) - Le Grand Conseil vaudois n'a pas encore de quoi se pavaner avec sa représentation féminine (cf. article en p. Cantons actuelles): 31 femmes sur 200, c'est encore maigre, mais c'est bien sûr mieux que les 18 d'il y a quatre ans. Et le quotidien *24 Heures* ne devrait pas traiter le parti radical de «féministe», parce qu'il envoie six femmes sur 71 députés. A Zurich le même week-end, c'est un tiers de femmes qui ont été élues au législatif de la ville, 40 sur 125. Parmi elles, trois représentantes de la formation composée uniquement de femmes «Frauen macht Politik!», qui ont réussi un joli score malgré une campagne réduite au minimum. Avec les 4 élu-e-s de la liste alternative Züri 1990 (dont deux femmes), elles pourront former un groupe.



Notre Ecole des hautes études commerciales (HEC) cherche

Professeur de gestion de l'entreprise internationale

Il s'agit d'une charge à temps partiel (3/7) comprenant:

- 2h. de cours de stratégie de l'entreprise et compétitivité internationale.
- 1h. de coordination d'exposés d'intervenants sur divers aspects des environnements juridique, politique, technologique, culturel et écologique de l'entreprise internationale.

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat en sciences économiques, avoir publié des travaux reliés aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle pertinente.

Entrée en fonction: le 1er septembre 1990

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au professeur Francis Léonard, Doyen de l'Ecole des HEC - BFSH 1 - 1015 Lausanne, tél. 692.40.36.

Délai de candidature: 17 avril 1990.